

Qui peut imposer les mains ?



Jean-Claude Guillaume



De nombreux pasteurs réservent la pratique de l'imposition des mains aux Anciens, y compris eux-mêmes, probablement en l'assimilant à celle de l'onction d'huile dont parle Jacques :

"Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les anciens de l'Église, et que les anciens prient pour lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur" (Ja. 5.14).

La recommandation de Paul à Timothée doit aussi jouer un rôle dans cette restriction : "N'impose les mains à personne avec précipitation" (1 Tim. 5.22), l'imposition des mains n'étant pas un rite magique, mais demandant une préparation adéquate.

Cependant si cette option peut avoir sa raison d'être dans le cadre d'une discipline dans l'église, pour ne pas avoir des gens qui pratiqueraient l'imposition des mains à tort et à travers, je ne vois aucune exclusive dans la parole de Dieu, et particulièrement dans Marc 16 :

"Voici les miracles qui accompagneront **ceux qui auront cru** : en mon nom, ils chasseront les démons ; ils parleront de nouvelles langues ; ils saisiront des serpents ; s'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal ; ils imposeront les mains aux malades, et les malades seront guéris" (Marc 16.17-18)

Ces promesses s'adressent manifestement à "**tous ceux qui auront cru**". Mais il est hors de doute que chasser les démons, saisir des serpents, boire un breuvage mortel ne sont pas des sujets d'expérimentation du style "on y va, on verra bien !". Il en est de même de l'imposition des mains. Cela demande une préparation spirituelle et la foi qu'elle engendre pour la pratiquer ; n'oublions pas : "... **ceux qui auront cru**".

Gardons-nous de tous les extrémismes qui guettent ceux qui veulent à juste raison emprunter le chemin de la foi.

Jean-Claude Guillaume

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



88 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. ©

2022 - www.topchretien.com